



LIVRET D'ACCUEIL

FORMATION YOGATHÉRAPIE PRÉSENTIEL ET E-LEARNING



YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr ▪ info@yoga-line.fr ▪ +33.6.81.21.83.09 ▪ 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

Bienvenue à la formation de **YOGATHÉRAPIE DE YOGALINE ACADEMIE !**

Vous êtes inscrit à un module ou plusieurs modules ou à l'ensemble de la formation et nous espérons sincèrement que cela correspondra à vos attentes.

Vous trouverez dans ce livret les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Stéphanie Billard, fondatrice de Yogaline Académie, sera votre formatrice principale sur l'ensemble de la formation.

Patricia Piasco, experte en Nutrition, naturopathe, hygiéniste et thérapeute shiatsu ainsi que Camille Allene, yogathérapeute, docteur en neurosciences, interviennent également dans la partie E-Learning à travers des conférences Live & disponibles en Replay. Les dates sont présentées ci-après.

Toute l'équipe de Yogaline Académie est heureuse de vous accompagner tout au long de votre parcours de formation en étant à votre disposition pour échanger, partager et pouvoir ainsi construire et adapter votre parcours.

L'enjeu de la formation de YOGATHÉRAPIE appliquée est de vous donner tous les outils pour prendre en main à titre personnel votre santé mais, également, pour vous donner la capacité de transmettre les bienfaits du yoga. Grâce à cette approche, nous allons tous ensemble réussir à faire évoluer nos comportements.

Enseigner et partager les pratiques fondamentales du yoga, c'est contribuer à l'évolution d'une société plus consciente, plus saine et plus responsable.

Le Yoga est une philosophie de vie qui répond aux valeurs suivantes qui nous animent et que nous souhaitons partager :

- Bienveillance et respect des capacités de chacun
- Pédagogie, créativité et enthousiasme
- Gratitude et contentement
- Transmission et Service avec passion

Tous ensemble, nous pouvons devenir « Acteur de notre santé » et « Ambassadeur » des bienfaits du yoga.

La pédagogie sera tournée vers une formation "action" dans laquelle chacun pourra trouver des pratiques, méthodes et outils concrets. Ces actions de formation visent à déployer les nouvelles compétences acquises, dans son travail et dans sa vie au quotidien.

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

INFORMATIONS SUR LA FORMATION

PARTIE E-LEARNING

Le contenu de la partie en ligne s'ouvre progressivement module après module et reste disponible pendant 1 an après les dates des présentiels.

Les Lives Neurosciences avec Camille Allene (module stress et sommeil) **et Naturopathie - Santé naturelle** avec Patricia Piasco d'une durée d'environ 2h/2h30 ont lieu avant chaque module aux dates suivantes :

Module Stress

Samedi 1^{er} Novembre à 10 h – Naturopathie, soins et nutrition

Dimanche 2 Novembre à 16 h – Neurosciences

Module Douleur

Samedi 6 décembre à 10 h - Naturopathie, soins et nutrition

Module Digestion

2 Lives physiologie, naturopathie et nutrition

Vendredi 16 Janvier à 19h et 24 Janvier à 10h

Module Sommeil

Samedi 7 mars à 10h - Naturopathie, soins et nutrition

Dimanche 8 mars à 16h – Neurosciences

Module Fatigue et Energie

Samedi 11 avril à 10h - Naturopathie, soins et nutrition

Tous les Lives sont enregistrés et postés sur la plateforme avec leur support pdf

PARTIE EN PRESENTIEL EN WEEKEND

La formation en présentiel dispensée par l'équipe Yogaline Académie, se fera **aux dates suivantes** :

- Module Gestion du Stress – 8/9 Novembre 2025
- Module Gestion de la Douleur & Santé du dos – 20/21 Décembre 2025
- Module Gestion des Troubles Digestifs – 31 Janvier/1^{er} février 2026
- Module Gestion des Troubles du Sommeil – 21/22 Mars 2026
- Module Gestion de la Fatigue & Énergie – 25/26 avril 2026

Chez Fun & Yoga, centre de formation de Yoga agréé et partenaire à cette adresse :

456 Avenue de la Pomme de Pin - 45590 - St Cyr en Val

Grand parking gratuit devant la salle

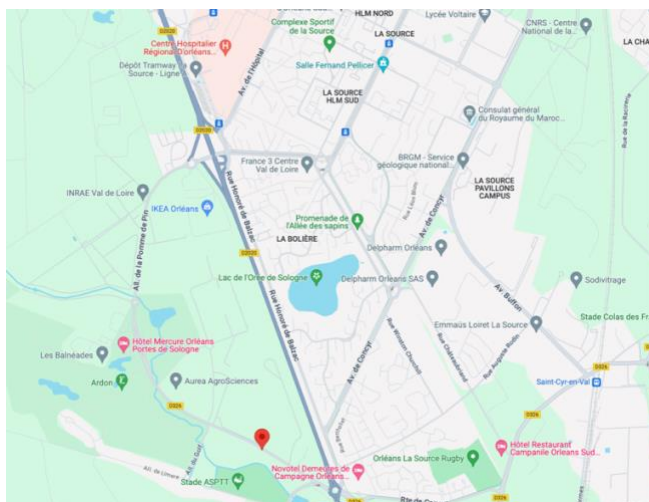
YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025



Les hôtels et Airbnb à proximité de la salle de St Cyr en Val :

Les Cottages de Limère - Ardon – Charmants cottages de 38 m2 tout équipés à louer via Booking ou Airbnb – 4 min en voiture

Mercure – Portes de Sologne - Domaine De Limère, 200 All. des 4 Vents, 45160 Ardon - 02 38 49 99 99 - A 1,6 km - 15 minutes à pied et 4 min en voiture

Hôtel Campanile Orleans Sud La Source - 326, rue Chateaubriand 45100 Orleans - 02 38 63 58 20 - A 2,6 km - 30 minutes à pied et 6 min en voiture

Novotel - Chemin de Sologne 2 Rue Honoré de Balzac, 45100 Orléans - 02 38 63 04 28 - A 1,6 km - 15 minutes à pied et 4 min en voiture

Les liaisons depuis les gares les plus proches

Gare SNCF de St Cyr en Val à 5 minutes et Orléans à 15 minutes en taxi

Tram A – arrêt centre hospitalier La Source

Un fichier de co-voiturage sera envoyé pour faciliter les prises en charge depuis Paris ou Orléans

LES HORAIRES

Pendant toute la durée de la formation en présentiel, les horaires sont les suivants :

- Le samedi de 9h à 18h45
- Le dimanche de 8h30 à 17h

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

Une pause d'1 heure 15 environ sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

LA RESTAURATION

Vous pourrez apporter votre repas pour le midi et manger sur place ou à l'extérieur (parc et forêt à proximité). Il est possible de mettre vos plats au frais et de les réchauffer sur place. Des assiettes, poêles, couverts sont disponibles sur place.

LE MATÉRIEL de YOGA DISPONIBLE

La salle d'enseignement est parfaitement équipée : tapis, sangles, bolsters, zafu, briques. Pour des raisons d'hygiène, il est recommandé d'apporter votre propre tapis de yoga.



OBTENTION DU CERTIFICAT DE FORMATION

Les modes d'évaluation reposent sur :

- la présence au présentiel et une pratique engagée pendant le weekend
- La visualisation de tous les supports en ligne
- La réussite du Quizz en ligne (avec minimum 80 % de bonnes réponses - possibilité de le repasser plusieurs fois)
- La présentation en groupe d'une étude de cas (en ligne ou en présentiel)

DÉMARCHE QUALITÉ

Soucieux de la qualité de nos prestations, nous évoluons dans une démarche d'amélioration continue.

Par le biais de questionnaires en fin de formation, nous analysons vos retours et mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes et évoluer ensemble.

Vos retours sont précieux pour nous !

Via le questionnaire « à chaud » à la fin de chaque module de formation, nous récoltons vos retours sur la formation que vous venez de suivre **puis via le questionnaire «à froid»**,

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

nous évaluons l'impact de cette formation à travers votre projet professionnel ou personnel, pour nous permettre de faire évoluer nos parcours en continu.

ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

Yogaline Académie vous accompagne tout au long de votre parcours de formation.

Vous pouvez nous contacter :

- Directement dans votre espace de formation sur les pages ELearning pour obtenir des réponses personnalisées et partagez vos questions / réponses à la communauté d'apprenants
- Par email: info@yoga-line.fr
- Par téléphone : 06.81 21 83 09 (numéro personnel de Stéphanie Billard)
- Par Whatsapp via le groupe dédié ou en message privé

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET ADAPTATIONS

La formation est pensée et conçue pour être accessible à tous : en présentiel, en visioconférence et en ligne, avec des vidéos sous-titrées et accompagnées d'un support pédagogique et technique.

Contactez notre référente handicap, Stéphanie Billard au 06 81 21 83 09 - stephanie.billard@gmail.com

En fonction des demandes, nous nous rapprocherons des partenaires spécialisés via votre référent de parcours ou la Ressource Handicap Formation de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).

Les parcours de formation peuvent être adaptés : adaptation de la durée, ajustement des modules sur plusieurs promotions.

CHARTÉ ÉTHIQUE (annexe 1)

Chaque stagiaire est tenu de se conformer à la charte éthique.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (annexe 2)

Chaque stagiaire est tenu de se conformer au Règlement Intérieur

CONTACT

Stéphanie Billard, Directrice et responsable pédagogique, organisationnel, référent Handicap

SIÈGE SOCIAL de YOGALINE ACADEMIE

14 rue George Sand

75016 PARIS

Email : info@yoga-line.fr

Téléphone: 06.81.21.83.09

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

ANNEXE 1 : CHARTE ÉTHIQUE

Les règles éthiques de **Yogaline Académie** se fondent sur les valeurs universelles de respect, de la dignité de la personne et des Droits de l'Homme.

Les principales valeurs que **Yogaline Académie** souhaite diffuser sont :

- o La bienveillance envers soi-même et envers les autres
- o Le respect de la vie sous toutes ses formes avec une recherche d'équilibre et de non-convoitise
- o L'honnêteté et l'authenticité dans sa pratique, dans ses relations à autrui
- o L'écoute de soi et des autres et l'adaptabilité à leurs besoins
- o Le partage de connaissances, de savoir-faire et savoir-être entre enseignants et pratiquants
- o L'engagement dans une discipline personnelle
- o L'amélioration continue de ses compétences et l'approfondissement de sa pratique à travers l'étude de soi et des textes

Ces valeurs font référence aux valeurs fondamentales du Yoga énoncées dans les Yamas et Niyamas des Yogas Sutras.

Yogaline Académie recommande d'adopter les comportements suivants :

- o Respecter les règles d'hygiène en vigueur et mesures sanitaires en vigueur
- o Respecter les choix personnels de chaque élève par rapport aux ajustements physiques qui peuvent être proposés dans les parties pratiques
- o Respecter la diversité des opinions et croyances des élèves dans les discussions et partages
- o S'abstenir de tout dogmatisme et prosélytisme à caractère religieux, politique ou spirituel, l'enseignant ne cherche pas à orienter les choix de vie et favorise l'exploration personnelle du pratiquant
- o Respecter la discrétion, le secret professionnel et la confidentialité des informations

Dans le cas d'une demande spécifique sur un problème de santé, l'enseignant s'interdit de poser un diagnostic et de proposer un traitement médical

Cette charte s'applique aux stagiaires ainsi qu'à tous les intervenants et Partenaires.

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

ANNEXE 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline dans le but de permettre un suivi régulier et confortable des formations.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation de *Yogaline Académie* et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier. Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352 3 et L.6352 4 et R.6352 1 à R.6352 15 du Code du travail.

1- OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement intérieur est établi en application de l'article L 6352.3 du Code du travail et en vertu de son pouvoir réglementaire, *Yogaline Académie* fixe ci-après :

- les mesures d'application en matière d'hygiène et sécurité
- les règles générales relatives à la discipline et à la politique de formation

Champ d'application

Les règles issues du présent règlement sont applicables à l'ensemble des stagiaires pour chacun des modules.

Caractère obligatoire

Les dispositions de ce présent règlement s'imposent de plein droit à l'ensemble des stagiaires.

2- HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. Les formations de *Yogaline Académie* se déroulent en présentiel, en visio conférence sur Zoom et à distance dans le cadre de la formation continue pour adultes basée sur la plateforme E-Learning « LearnBox ». Les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont celles en vigueur dans le centre de formation dans laquelle se déroule la formation.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans le centre de formation, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées.

Principes généraux

La prévention des risques sanitaires et des accidents est impérative et exige de tous le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation
- des consignes diffusées par *Yogaline Académie* ou par la structure d'accueil Fun&Yoga où se déroule la formation qui a son propre règlement intérieur

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

- Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres respectant scrupuleusement les consignes
- S'il constate un dysfonctionnement de sécurité, le stagiaire doit en informer immédiatement le responsable

Sécurité

Les stagiaires doivent respecter les consignes incendies.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre les consignes des responsables de la formation.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit appeler les secours (18 tél fixe ou 112 portables) et alerter le responsable de la formation

Hygiène et comportement

Il est demandé à chaque stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles en matière de savoir vivre et de savoir être en collectivité afin d'avoir un bon déroulement de la formation.

Il est interdit de fumer dans les locaux accueillant les stagiaires

Il est interdit de procéder à la vente de biens ou de services dans les locaux

Sauf autorisation expresse, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de la formation à d'autres fins que la formation
- chaque stagiaire est tenu de laisser en état de propreté les lavabos et les toilettes mis à disposition
- enregistrer et filmer les sessions de formation et diffuser les documents pédagogiques qui lui ont été remis

3- DISCIPLINE GENERALE

Lorsqu'une action de formation est mise en place, le stagiaire s'engage à la suivre de façon assidue en respectant la durée estimée prescrite pour chaque action. La durée estimée est un temps de référence formalisé sur le site internet, la convention de formation et sur le protocole individuel. Il se connecte régulièrement à la plateforme et termine la formation commencée. Si pour quelque raison que ce soit, le stagiaire ne peut pas terminer la formation, il contacte l'organisme de formation afin d'envisager toute solution pédagogique adaptée au bon déroulement de la formation. A l'issue de l'action de formation, il reçoit une attestation et un certificat de fin de formation.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De communiquer à autrui ses codes d'accès personnels à la plateforme de formation (Identifiant et mot de passe)
- D'utiliser le compte d'un autre stagiaire pour suivre une formation.
- De modifier, diffuser les supports de formation, et d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025

Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister en un avertissement ou une exclusion temporaire ou définitive. Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Horaire de formation

Les horaires de formation sont fixés par *Yogaline Académie*. Ils sont portés à la connaissance du stagiaire lors de la remise du livret d'accueil et des courriers d'organisation.

Les stagiaires sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires.

Les cours démarrent à l'heure, le participant s'engage à être présent à tous les cours sauf cas de force majeure et à se présenter 5min avant le début du cours en laissant son téléphone en mode avion.

Présence en stage

Pendant le temps en stage, les stagiaires doivent se comporter de façon professionnelle et ne s'absentant pas en dehors des pauses prévues.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans l'enceinte de formation.

Obligations des stagiaires en cas d'absence pour Arrêt maladie

Le stagiaire devra produire dans un délai de 48h l'arrêt de maladie en indiquant la durée de son indisponibilité.

Formalisme du suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement par demi-journée au fur et à mesure du déroulement de la formation

Une évaluation à chaud et à froid est systématiquement effectuée

Les demandes de prise en charge doivent être transmises dans les meilleurs délais pour que l'organisme *Yogaline Académie* les renseigne

Une attestation de formation est remise au stagiaire à transmettre si besoin à son employeur ou à l'organisme qui le finance

L'assiduité aux modules pour lesquels le stagiaire s'est inscrit est indispensable à l'obtention du certificat de formation

YOGALINE ACADEMIE

www.yoga-line.fr • info@yoga-line.fr • +33.6.81.21.83.09 • 14 rue George Sand- 75016 Paris

N° de déclaration d'activité: 11756031275 auprès du préfet d'Ile-de-France

SIRET : 83324739800013

Mise à jour le 15 juillet 2025